

NOUS CONTACTER CEMÉA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Saysset
34078 Montpellier
04 68 34 63 62

imoya@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Isabelle Fournier-Moya

Plus d'infos sur
Ceméa Occitanie



Suivez nous sur



Les entrées en formation ont lieu selon des calendriers différents. Pour en savoir plus sur les lieux et dates des prochaines formations, consultez le feuillet joint, notre site internet, ou contactez-nous.

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Mis-à-jour le 04/01/2024

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

DEAES

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Nouvelle réforme depuis le 1er janvier 2024.

Nouvelles modalités mises en place par les Ceméa Occitanie à partir du 1er janvier 2025.



Photo de Luiz Gustavo - Unsplash

LES OBJECTIFS DE CET ACCOMPAGNEMENT

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.



L'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT

- Toute personne quel que soit son âge, quel que soit son niveau d'étude, quel que soit son statut, quelle que soit sa situation au moment de la demande et qui a exercé pendant une durée d'au moins un an, de façon continue ou non, des activités salariées, non salariées ou bénévoles, et en rapport avec le diplôme ou le titre à finalité professionnelle demandé.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateur·rice·s qualifié·e·s, des référent·e·s handicap au sein du Centre de Formation.

L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement permet de :

- S'approprier le dispositif d'accompagnement, comprendre la logique du livret 2 et son mode d'emploi.
- Repérer et exprimer les compétences acquises en lien avec le DEAES et les valoriser.
- Repérer les acquis et les manques par rapport aux compétences attendues du diplôme.

— Répondre aux exigences liées à la rédaction du livret 2 de présentation des acquis de l'expérience. Il s'agit d'une aide méthodologique à l'écriture.

Cet accompagnement est d'une durée de 24 h qui se répartit soit en 4 séances de 6 h, soit en 8 séances de 3 h.

L'accompagnement peut être proposé en présentiel ou à distance en fonction des situations.



LES MÉTHODES

L'accompagnement est une expertise et un appui méthodologique pour vous préparer à l'évaluation par le jury, constituer le dossier de validation, s'entraîner, le cas échéant à une mise en situation professionnelle et un éventuel entretien.

Il permet d'acquérir une méthode de travail pour identifier des pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit, à travers un questionnement, au regard des compétences exigées pour l'obtention de la certification.



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un jury de validation, composé notamment de professionnels du métier concerné, peut accorder la totalité ou une partie du titre, diplôme ou certificat visé.



LES DÉBOUCHÉS

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Fiche RNCP n°25467

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25467/>

